

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 7 juillet 2023

N° CP-2023-6-5-2

N° applicatif 6428

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES JEUNES ALSACIENS

Résumé : Le budget primitif 2023 a rappelé l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace dans son intervention en faveur de la jeunesse. Il s'agit de permettre à chaque adulte en devenir de développer les compétences nécessaires à la vie citoyenne et professionnelle.

La politique jeunesse fait actuellement l'objet d'une réflexion globale. La Collectivité européenne d'Alsace sera amenée dès 2024 à envisager à travers un nouveau prisme ses modalités de soutien financier aux partenaires des structures socio-éducatives du territoire alsacien.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 à des structures agissant en faveur de la jeunesse, représentant un montant total de 116 900 € : d'une part, à la FDMJC au titre de son fonctionnement annuel, et d'autre part, à des associations dans le cadre du dispositif ville-vie-vacances.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE

La Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace est une association régionale fédérative d'éducation populaire. Elle accompagne et représente les associations de son réseau, développe des outils et des services, propose des temps de formations et d'informations pour les élus, les professionnels et les bénévoles. Un travail partenarial actif est également mené avec les collectivités locales afin de contribuer au développement de politiques d'animation socioculturelle enfance, jeunesse et vie associative.

L'implantation de la FDMJC et de ses partenaires se situe essentiellement en zone rurale, ainsi que dans de petites villes, où elle est un acteur incontournable de l'animation du lien social. Elle regroupe une soixantaine d'associations et une trentaine de collectivités locales partenaires. Si elle est surtout concentrée sur son rôle premier d'animateur de réseau dans le Haut-Rhin, elle agit en son nom propre sur le territoire du Bas-Rhin dans l'animation territoriale.

Le partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace est particulièrement dynamique. L'éducation à la citoyenneté des jeunes constitue un volet de premier plan dans le cadre de cette collaboration. Un outil pédagogique dédié, co-construit avec le service Jeunesse de la Collectivité, sera déployé sur le réseau de la FDMJC dans le courant de l'année 2023.

Cet outil pédagogique, nommé « Démo'Pratique », s'adresse aux élèves de 4^{ème} / 3^{ème} sous forme d'ateliers d'une durée de 1h30 à 2h, qui se déroulent majoritairement sur du temps scolaire. Il permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs, aux pratiques démocratiques et de les interroger sur leur rapport aux institutions.

Dans cette perspective, la FDMJC et la Collectivité constituent un groupe de travail. Une première version de l'outil est en cours de test sur 4 terrains d'expérimentation à l'échelle du territoire alsacien (collèges, conseil des jeunes, etc...). 385 jeunes ont d'ores et déjà été touchés par cette opération, une cible de 650 jeunes est fixée d'ici à fin juillet 2023.

Une fois l'outil finalisé, la FDMJC le présentera à l'ensemble de ses animateurs et les formera en vue de son déploiement à plus large échelle, notamment à destination d'un public de collégiens. Le lancement de l'outil est prévu pour la rentrée 2023.

Enfin, le champ d'action de la FDMJC est en adéquation avec des enjeux identifiés comme majeurs par la Collectivité européenne d'Alsace : accompagnement sur les territoires plus isolés, développement d'actions transfrontalières, solidarité et vivre ensemble, développement de l'engagement des jeunes et du bénévolat.

Le budget prévisionnel de la structure est de 17 545 085 € pour 2023.

De nouvelles bases de négociation sont en discussion avec l'association pour redéfinir la convention d'objectifs à partir de 2024, et au regard de la politique jeunesse de la CeA.

Dans cette attente, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement de 110 000 € au titre de l'année 2023.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES (VVV) – 2^{NDE} PHASE

Le dispositif ministériel VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des communes bénéficiant d'un Contrat de Ville. Il vise à une prise en charge éducative pour des jeunes âgés de 11 à 18 ans pendant les congés scolaires. Il doit contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion et de la délinquance, ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté.

Le présent rapport concerne des projets portés par les structures du territoire de l'EMS. La Ville de Strasbourg est le guichet unique de l'appel à projets pour ce territoire. Elle est le principal financeur aux côtés de l'Etat.

Pour la première phase (vacances scolaires hiver – printemps) de l'année 2023, la Commission Permanente du 19 juin 2023 a délibéré en faveur du financement de 10 projets, pour un montant de 4 700 €.

La seconde phase comporte 28 projets, majoritairement portés par des Centres sociaux culturels, pour des projets qui se dérouleront au cours de l'été ou pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2023.

Les projets retenus favorisent la mixité sociale et l'autonomisation des jeunes. Ils portent sur l'ouverture culturelle, l'intégration des valeurs sportives, la prévention des conduites à risques, la découverte du patrimoine, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Les autres projets ne répondent pas à ces critères ou présentent des budgets peu cohérents.

Il est proposé de soutenir 12 projets et d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures porteuses retenues, pour un montant total de 6 900 €, selon le détail joint en annexe 1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 € à la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace au titre de l'année 2023,
- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 6 900 € à des associations agissant en faveur de la jeunesse alsacienne, au titre du dispositif ville-vie-vacances, selon le détail joint en annexe 1 au présent rapport,
- D'approuver les termes de la convention de financement à conclure avec la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace, jointe en annexe 2 au présent rapport,
- De m'autoriser à signer ladite convention.

Il est précisé que les subventions attribuées au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances feront l'objet d'un versement unique. La subvention attribuée à la FDMJC sera versée selon les modalités prévues à la convention de financement.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	110 000€
P207	O005	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	6 900 €
TOTAL					116 900 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.